

La Roche-sur-Yon, le mercredi 10 février 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

COMPTE RENDU

1 APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement budgétaire et financier suite à la mise en place de la norme comptable M57.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 BUDGET PRIMITIF 2021 - PROVISIONS - AP/CP - FONGIBILITE DES CREDITS - VOTE DES TAUX 2021 - SUBVENTIONS - ETAT DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Le débat d'orientations budgétaires du 17 décembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif 2021 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2021, la mise en place de la M57 et les perspectives financières de l'Agglomération à l'horizon 2026.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2021, les subventions 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021, le taux de CFE et de prendre acte que le taux de la taxe d'habitation pour 2021 reste inchangé.

VOTES : Voir acte affiché.

3 MISE A JOUR DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET FIXATION DE LEURS

DUREES D'AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 9 du 17 décembre 2020, introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations.

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver la mise en œuvre du prorata temporis pour les biens hors faibles valeurs à partir du 2ème mois qui suit le mandatement ;
- De réduire le seuil des biens de faibles valeurs unitaires à 1 000 € HT et pour les lots à 3 000 € HT ;
- L'adoption de la méthode dérogatoire qui consiste à amortir en « année pleine », pour les catégories de biens dont le périmètre n'est pas significatif, soit les biens de faibles valeurs (inférieur à 1000 € HT) ;
- D'appliquer la méthode de comptabilisation par composants pour les éléments clairement identifiables,
- D'adopter les durées d'amortissements selon un tableau annexé à la délibération.

QUESTION ADOPTEE PAR,

40 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélarly.

4 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON : REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La commune de La Roche-sur-Yon a sollicité l'attribution du fonds de concours pour les travaux de construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération d'un montant de 700 000 €. Ce fonds de concours a été attribué par le Conseil d'agglomération du 3 avril 2018.

Du fait de la crise sanitaire, cette opération n'a pu être mise en œuvre selon le calendrier envisagé.

Aussi, la commune de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du solde de son enveloppe 2015-2020, souhaite rediriger ce fonds de concours de 700 000 € sur l'opération de requalification du quartier des Halles.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours d'un montant de 700 000,00 € au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier.

QUESTION ADOPTEE PAR,

40 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélarly.

5 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DU TABLIER : AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE L'AVENAUD ET ROUTE DE SAINT FLORENT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune du Tablier un fonds de concours de 2 965,52 € au titre de son enveloppe de base pour les travaux d'aménagement de trottoirs Rue de l'Avenaude et Route de Saint Florent.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2021

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Depuis 2016, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est l'un des principaux dispositifs de financement de l'Etat pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. L'enveloppe annuelle nationale est en moyenne de 570

millions d'euros.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la DSIL « Relance » pour des projets relatifs à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics, lutte contre l'artificialisation des sols, réhabilitation de friches).

Aussi, et suite à des échanges avec la préfecture de la Vendée qui pilote ce dispositif, il est proposé de soumettre en 2021 deux demandes de subvention pour l'aménagement d'une liaison douce intercommunale et une étude environnementale et d'aménagement de la friche industrielle S20.

Il est proposé au Conseil d'approuver les demandes de subvention auprès de l'Etat (DSIL)

- d'un montant de 60 000 € pour une étude environnementale et d'aménagement sur le site S20
- d'un montant de 80 000 € pour l'aménagement d'une liaison douce intercommunale.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES DISQUAIRES INDEPENDANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé d'instituer un dégrèvement de CFE permanent en faveur des établissements exerçant à titre principal l'activité de vente au détail de phonogrammes et répondant à certaines conditions de taille, de capital et d'indépendance de l'entreprise.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Réhabilitation d'un bâtiment en recyclerie : Avenants aux lots 2, 5, 12 et 15 ;
- Exécution des services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération (avenants aux lots 1 à 7 : exécution financière liée à la crise sanitaire suspension du service maintien des paiements pendant le 1er confinement).
- Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien : Avenants aux lots n° 1 et 2

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS, ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

La Roche-sur-Yon Agglomération utilise des marchés accords cadres pour les différents travaux à réaliser dans ses bâtiments. Les marchés actuels vont prendre fin en septembre 2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Nesmy et la SPL Destination La Roche-sur-Yon, pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 MODIFICATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL APPLICABLE AUX AGENTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil communautaire, réuni le 11 décembre 2018, s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre à titre expérimental du télétravail au sein des services de l'Agglomération avec des modalités d'organisation définies au sein d'une charte, elle-même validée à l'unanimité par les membres du Comité technique.

Au terme de cette période d'expérimentation, une évaluation du dispositif a été réalisée, s'appuyant notamment sur l'expérience tirée du recours important au télétravail pendant la crise sanitaire.

Il est proposé au Conseil d'adopter les nouvelles modalités d'organisation du télétravail à compter du 1er mars 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le code général des collectivités territoriales dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière.

Il est proposé au Conseil de prendre acte des travaux réalisés par cette commission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) « Destination La Roche-sur-Yon » ainsi que la convention « moyens et objectifs » concernant l'office du tourisme.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'un avenant à la convention initiale afin :

de remplacer certaines terminologies trop générales et imprécises (subventions par compensation pour obligation de service public) de préciser le sort du stock de la boutique non abordé

de reformuler la clause de versement de la compensation et les modalités de versement.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'un avenant à la convention initiale afin :

- de remplacer certaines terminologies trop générales et imprécises (subventions par compensation pour obligation de service public) ;

- de préciser le sort du stock de la boutique non abordé ;
- de reformuler la clause de versement de la compensation et les modalités de versement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Yannick David, Madame Angélique Pasquereau, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur François Gilet, Mme Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

14 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE LA MAISON DES LIBELLULES ET DU MOULIN DE RAMBOURG

Rapporteur : Monsieur Yannick David

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a approuvé la création de la Société Publique Locale Destination La Roche-sur-Yon, outil qui permet de développer la politique tourisme du territoire de l'agglomération, de décliner le schéma directeur des Vallées, de définir une véritable stratégie sur l'ensemble du territoire portée par une entité, de gérer les équipements structurants, de créer et d'aménager de nouveaux équipements, évènementiels, dimension commerciale accentuée.

Cette société interviendra pour le compte de ses collectivités actionnaires afin de mettre en œuvre leurs orientations stratégiques et politiques. Les actionnaires publics de la SPL « Destination La Roche-sur-Yon » lui confient à cette fin des missions, le plus souvent à travers des contrats spécifiques permettant d'encadrer et de sécuriser les liens entre les actionnaires et la SPL.

Dans ce cadre, le SPL Destination La Roche-sur-Yon est appelée à conclure 3 contrats lui permettant d'exercer ses missions (2 avec l'agglomération et 1 avec la ville de La Roche-sur-Yon). Ces contrats, contrats d'objectifs et moyens ou contrat de prestations visent à encadrer l'action de la société ainsi qu'à formaliser les liens à maintenir avec les deux actionnaires que sont la Ville et l'Agglomération, notamment en termes de mutualisation et donc de mise à disposition de moyens.

Le premier contrat a été approuvé par le conseil d'agglomération lors de la séance de création de la SPL afin de cadrer le partenariat entre l'agglomération et l'office du tourisme, désormais intégré à la société. Il convient désormais de conclure la convention moyens et objectifs concernant la Maison des Libellules et le Moulin de Rambourg.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Yannick David, Madame Angélique Pasquereau, Monsieur Thierry Ganachaud, Monsieur Manuel Guibert, Monsieur Christophe Hermouet, Monsieur François Gilet, Mme Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Madame Christine Rampillon, Monsieur Pascal Thibault, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Monsieur Philippe Porté.

15 PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LA LANDETTE VILLENEUVE - COMPTE RENDU FINANCIER - BILAN DE LIQUIDATION

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La concession d'aménagement de la zone de la LANDETTE secteur VILLENEUVE confiée à VENDEE EXPANSION est arrivée à échéance le 24/04/2019. Le bilan de liquidation fait état d'un solde excédentaire de de 194 740 € à répartir entre le concessionnaire et le concédant selon les termes du traité de concession.

Il est proposé au Conseil d'approuver le bilan et le compte rendu financier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 100 000 ARBRES POUR LE TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (2021-2026)

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans un contexte de forte mobilisation en faveur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, l'arbre constitue un atout et une opportunité de mobilisation particulièrement pertinente pour les politiques publiques. L'Agglomération souhaite développer et coordonner un programme de plantation massif à l'échelle du mandat en y associant toutes les communes de l'Agglomération. Il permet aussi de répondre aux enjeux du PCAET, décliné dans 3 fiches actions correspondants à la lutte contre les émissions des gaz à effets de serre et des îlots de chaleur. Une recherche de partenariat technique et financière est lancée. La démarche sera accompagnée d'une communication pédagogique et technique autour de l'arbre et de ses bienfaits écologiques, patrimoniaux, d'une communication pédagogique et technique autour de l'arbre et de ses bienfaits écologiques, patrimoniaux, esthétiques et économiques.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette démarche.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 ACCORD DE PROGRAMMATION AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE PORTANT SUR LA REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LA PERIODE 2021-2024

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil d'approuver cet accord de programmation 2021-2024 qui a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme d'actions coordonnées et cohérentes dont l'objectif est :

- d'améliorer les performances des systèmes d'assainissement de l'Agglomération,
- de maîtriser et réduire les émissions des micropolluants dans les effluents de la station de Moulin Grimaud
- de réduire l'impact des eaux pluviales par la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement d'eaux pluviales avec la réalisation notamment d'un zonage réglementaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 AMENAGEMENT DU SITE ET DU CENTRE BEAUTOUR - VALIDATION DES ETUDES D'AVANT PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé au Conseil de valider les études d'avant projet concernant l'aménagement du site du centre Beautour.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

19 CONTRAT DE VILLE - PROROGATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'échéance des contrats de ville initialement fixée au 31 décembre 2020 a été prolongée au 31 décembre 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 a confirmé la prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB dans les QPV.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV de La Roche-sur-Yon, adossée au contrat de ville précité, a été signée par l'État, Vendée Habitat, la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération le 2 mai 2016. Cette convention traduit la volonté de Vendée Habitat, en contrepartie de l'abattement de la TFPB, d'atteindre dans les quartiers prioritaires de la ville le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de son parc, en y renforçant ses interventions au

moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité. Elle comporte un programme prévisionnel d'actions à réaliser par Vendée Habitat sur les années 2016 à 2020.

Cette convention traduit également la volonté des partenaires de travailler de concert en faveur de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il est proposé au Conseil de prolonger cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.

20 NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES D'ESPACE ENTOUR'ÂGE

Rapporteur : Madame Bernadette Barré-Idier

Afin de proposer un tarif équitable et facile à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de ses nouvelles actions, Espace Entour'âge souhaite définir une nouvelle grille tarifaire

Il est proposé au Conseil d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2020 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L 2143 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Président informe les élus communautaires des décisions prises dans le cadre de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

